



7 mai 2009

Communiqué

Dossier assurances collectives

Dans le cadre des travaux convenus dans l'entente du 24 septembre 2008 entre l'AQTIS et AIEST, une rencontre s'est tenue hier au Conseil du Trésor en présence de monsieur Gilles Charland. Participaient à cette rencontre un actuaire représentant AIEST, la courtière d'assurances de l'AQTIS, notre procureur au dossier, Me Pierre Grenier et madame Line Courchesne actuaire indépendante, choisie de commun accord par l'AQTIS et AIEST.

Il a été convenu, lors de cette rencontre, de mandater l'actuaire indépendante afin d'assembler et d'étudier les données nécessaires pour rendre accessible le régime d'assurance mis sur pied par l'AQTIS aux membres ayant double allégeance (AIEST/AQTIS) et ce, peu importe sous quelle juridiction ils effectuent leur travail.

Le but de l'étude actuarielle est d'assurer que cet élargissement de couverture se fasse sans affecter la viabilité du régime actuel.

Par ailleurs, l'actuaire indépendante a aussi pour mandat d'élaborer un régime particulier qui offrirait aux membres de l'AIEST qui ne sont pas également membres de l'AQTIS une protection comparable à celle offerte par le régime mis sur pied par l'AQTIS.

Ces travaux devraient être complétés vers le début de l'été. Nous avons donc bon espoir que tous les techniciens et techniciennes de l'industrie pourront bientôt jouir d'une couverture comparable à celle dont jouissent déjà les membres de l'AQTIS et ce, peu importe leur allégeance syndicale.

L'AQTIS continue donc à travailler pour le bien commun.

Syndicalement,

Brunhilde Pradier, Présidente